

NON AU PASS SANITAIRE NON AUX SANCTIONS ENVERS LES AGENTS ACCES AUX MEDIATHEQUES POUR TOUTES ET TOUS

Comme à Paris, Grenoble, Lyon, La Rochelle, Toulouse, Brest, Nantes..., nous refusons de discriminer et de contrôler la population. Seul lieu culturel totalement gratuit, les médiathèques ont une fonction sociale majeure : elles jouent un rôle important dans l'apprentissage et la culture de la lecture, déclarée Grande cause nationale par le président de la République en juin 2021.

Le classement des bibliothèques et médiathèques municipales et intercommunales dans la liste des lieux soumis au pass sanitaire crée une inégalité d'accès à des établissements qui se définissent par leur accessibilité **sans condition**.

Restreindre leur accès prive de ce service public de proximité une partie de la population, y compris **les adolescents à partir de 12 ans dès le 30 septembre**.

Ces restrictions sont d'autant moins compréhensibles que toutes les librairies, les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque Publique d'Information et la Bibliothèque Nationale sont exemptées du dispositif (et c'est tant mieux).

On peut aller acheter un livre à la Fnac mais pas l'emprunter en médiathèque !

La mise en place du pass sanitaire est **contraire à notre mission de service public** qui garantit **un accès libre, gratuit, sans discrimination et sans justification de l'usage qui en est fait**.

Les médiathèques avaient parfaitement su s'adapter à la crise sanitaire en restant ouvertes depuis mai 2020, grâce à des protocoles sanitaires stricts.

Le rétablissement des jauges sanitaires permettrait d'accueillir le public en sécurité

Nous refusons de nous transformer en censeurs sanitaires.

Le contrôle du pass sanitaire **outrepasse le statut des agents** dont les cadres d'emplois et les fiches de postes établissent avec précision nos missions : le contrôle des usagers à l'entrée n'en fait pas partie !

Il s'agit d'une rupture du secret médical et d'une discrimination sur les données médicales extrêmement grave. Sur le plan statutaire, le pass sanitaire instaure une position administrative non prévue dans le statut de la Fonction Publique Territoriale et bafoue totalement les garanties prévues dans le code du travail et le statut de la fonction publique.

Pendant ce temps le gouvernement continue de fermer des lits dans les hôpitaux, peut-on réellement parler de politique sanitaire ? Le gouvernement prépare sa réforme-destruction des régimes spéciaux de retraite pour le compte des intérêts du capital financier et des compagnies d'assurance, politique sanitaire là aussi ? Sanitaire, le coup de force contre le droit au travail et le statut ?

Concernant le pass sanitaire exigé pour les agents et agents, nous rappelons que la présentation du schéma vaccinal ne peut s'effectuer que sur volontariat. **Aucun agent n'est obligé de présenter son schéma vaccinal complet à son ou sa responsable**. En effet, personne n'a à connaître la raison pour laquelle votre QR code est valide (vacciné, testé, etc..). L'employeur a l'obligation de contrôler quotidiennement le passe sanitaire des agents. Il est possible de garder confidentiel son schéma vaccinal complet et de demander à se soumettre tous les jours au contrôle du QR code.

**Pour la défense du service public,
Pour l'égalité d'accès aux médiathèques,
Non au Pass sanitaire !
Contre toute mesure de sanction envers les agents !**

